

Programme de formation : 2025_Parcours Assurances Habitation

Crée le 17/12/2024 | Dernière modification le 17/12/2024

Public visé par la formation

Les Intermédiaires en assurances

Le décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 relatif à la directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA) soumet désormais tous les professionnels de l'assurance à une obligation de formation continue de 15 heures par an.

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

ou Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant la Carte T ou G

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce parcours de formation valide 15H en IAS et 10 heures en Immo

Cette formation se compose de trois blocs de compétences :

- L'aspect réglementaire
- L'assurance emprunteur
- L'assurance Habitation

Contenus de la formation

- L'aspect réglementaire

RGPD - Les fondamentaux

RGPD - Droits des personnes

RGPD - Obligations des entreprises

La lutte contre les discriminations

Assurance et lutte antiblanchiment - A - Les principes

Assurance et lutte antiblanchiment - B - Lutte au quotidien

SOLVENCY 2 : présentation

La Directive Distribution Assurance - A - Fondamentaux

La Directive Distribution Assurance - B - Distribution

- L'assurance emprunteur
 - Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
 - Assurance emprunteur - Généralités et souscription
 - Assurance emprunteur - Risques garantis
 - Assurance emprunteur et information du client
 - Le changement d'assurance emprunteur
 - Cas concret - Analyse d'une assurance emprunteur
 - Cas concret - Changement d'assurance emprunteur
 - La garantie des accidents de la vie (GAV)
 - La convention AERAS

- L'assurance Habitation :
 - Présentation de l'assurance Multirisques habitation
 - Introduction à l'assurance multirisques habitation
 - L'assurance MRH : les responsabilités liées à l'habitation
 - Les événements garantis : les bases
 - Les événements garantis : extensions et options
 - Les éléments de tarification assurance MRH
 - Le règlement des sinistres
 - Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :

- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr

Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 15 heures



Nombre de participants illimité

Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante